

Actualités/France

Salon de Paris

Le prochain salon des pêches sportives de Paris se tiendra au parc des expositions de la Porte de Versailles du 4 au 6 février 2011. Renseignements au 01 49 70 73 11.

Salon de Melun

La sixième édition du salon de Melun se tiendra les 28, 29 et 30 janvier 2011 au gymnase Pierre Lespiat (77000 Melun). Ouverture le vendredi à 13 h et fermeture le dimanche à 19 h.

Entrée gratuite. Renseignements au 01 64 41 96 55 et par e-mail : avenirpeche77@orange.fr

Salon de Clermont-Ferrand

Ce rendez-vous annuel aura lieu cette année les 14, 15 et 16 janvier à la Grande halle d'Auvergne, le vendredi de 14 à 19 h, le samedi de 9 h à 19 h et le dimanche de 9 h à 18h. Entrée gratuite pour les femmes. Renseignements au 04 73 17 19 22

Salon nautique de Paris

Le 50^{ème} Salon Nautique fêtera 50 ans de passion

Cette année les 50 navigateurs, bateaux, événements, innovations et ouvrages ayant marqué le développement de la plaisance française seront à l'honneur aux côtés de toutes les nouveautés qui feront le nautisme de demain. Dates et horaires : du samedi 4 décembre au dimanche 12 décembre de 10 h à 19 h.

www.salonnautiqueparis.com

Promopêche et Pêcheur.com renforcent leur partenariat.

Partenaires de l'Association Promopêche, les responsables de www.pecheur.com ont lancé début oc-

tobre 2010 une carte de fidélité qui propose de nombreux avantages : remises tant sur des produits qu'auprès de nombreux types d'hébergement, guides de pêche... En achetant cette carte, vous faites une « bonne action » car 2 € sont reversés à l'association Promopêche qui regroupe toutes les entreprises de la pêche et œuvre pour défendre les intérêts des pêcheurs et de ceux qui y travaillent.

Communiqué de la FNPPSF au sujet de la charte pour une pêche de loisir en mer éco-responsable

La Charte pour une pêche de loisir en mer éco-responsable a été signée le 7 juillet 2010. De nombreux points que nous proposons depuis des années ont été retenus. Plutôt qu'un permis payant et les conséquences désastreuses qu'il aurait engendrées pour notre activité, nous avons préféré accepter l'idée d'une déclaration gratuite et obligatoire et le principe d'un marquage de certaines espèces de manière à en interdire la revente. Quatre mois se sont écoulés et nous sommes toujours dans l'attente d'une réunion regroupant les acteurs concernés. Les cinq fédérations signataires de la Charte se sont, quant à elles, réunies et sont en mesure de formuler des propositions cohérentes visant à traduire l'ensemble des mesures retenues en textes réglementaires applicables ! La volonté de travailler à la mise en place d'une pêche de loisir libre et éco-responsable est une priorité, les cinq fédérations concernées sont unanimes. Cela nous permet d'être optimistes quant à l'avenir de notre loisir. »

www.fnppsf.fr